



Procès-verbal de la session EXTRAORDINAIRE tenue le 22 juillet 2024 à 12h00, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ, maire;
Luc DUVAL, conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE, conseillère;
Marc PAYEUR, conseiller;
Marie-Josée-PLEAU, conseillère.

Sont absents :

Éric FRÉCHETTE, conseiller;
Christian TISLUCK, conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

CONTESTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation pour cette session extraordinaire à tous les membres du conseil.

2024-07-142 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION;
2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION;
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
4. DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ- Subvention annuelle - Centre récréatif Kingsey inc. (Centre récréatif Norman Boisvert);
5. DÉMISSION DE LA COORDONNATRICE DES LOISIRS ET DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES;
6. PÉRIODE DE QUESTIONS;
7. LEVÉE DE LA SESSION.

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2024-07-143 DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ- SUBVENTION ANNUELLE - CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. (CENTRE RÉCRÉATIF NORMAN BOISVERT)

CONSIDÉRANT QUE le Centre récréatif Kingsey inc. (Centre récréatif Norman Boisvert) est un organisme à but non lucratif dont la mission est d’organiser des activités sportives sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la ville est autorisée, aux termes de l’article 28 de la Loi sur les cités et villes, à subventionner une organisation à but non lucratif visant le bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE l’organisme a fait une demande de contribution financière pour assumer les frais d’exploitation de l’aréna;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention a été prévue au budget de l’exercice financier 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre récréatif Kingsey inc. (Centre récréatif Norman Boisvert) un montant de TRENTE MILLE DOLLARS (30 000,00\$) de la demande de subvention de QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (85 000,00 \$) pour l’année 2024.

QUE la trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.

QUE le montant restant de CINQUANTE-CINQ MILLE (55 000,00\$) de ladite demande de subvention pour l’année 2024, sera versé ultérieurement durant l’année 2024.

QUE pour les années futures, le montant de la demande de subvention annuelle du Centre récréatif Kingsey inc. (Centre récréatif Norman Boisvert) sera versé en trois versements égaux, soit, en mars, en juin et en septembre.

QUE la ville de Kingsey Falls exige la location du Centre récréatif de Kingsey inc. au citoyens tout au long de l’année au minimum 6 heures par semaine qui devront être réparties d’au moins 4 heures la semaine et 2 heures la fin de semaine, et ce, entre 9h00 et 19h00.

QUE le centre récréatif de Kingsey inc. devra s’assurer de fournir l’horaire de la location exigée par la ville de Kingsey Falls pour le mois à venir, et ce, le 15 du mois précédent celui-ci.

QUE si le nombre d’heures minimales n’est pas respecté, la ville de Kingsey Falls devra soustraire le montant équivalent desdites heures n’étant pas à l’horaire de la location exigée, à la subvention.

Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre récréatif Kingsey inc.

DÉMISSION DE LA COORDONNATRICE DES LOISIRS ET DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Les membres du conseil prennent acte de la démission de madame Martine Côté, coordonnatrice des loisirs et des activités communautaires.

Un affichage de poste sera bientôt produit.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session es levée à 12h45.

Christian Côté, maire

Annie Lemieux, directrice générale et greffière